

UNSaMag

UNSA Magazine • N°239 mars 2024 • prix : 2,50 €

L'EUROPE, ZONE
D'EXCELLENCE
SOCIALE



Toutes vos envies vacances et loisirs avec le Chèque-Vacances !



Parce que les vacances c'est essentiel,
vos Chèques-Vacances sont utilisables toute l'année

- > Pour toute la famille
- > Pour des dépenses en France et à destination de l'UE
- > Valables 2 ans en plus de l'année d'émission et échangeables en fin de validité

Comment en obtenir ?

- > Secteur privé : contactez votre CSE
- > Entreprises de moins de 50 salariés sans CSE : parlez-en à votre employeur
- > Fonction publique d'État : rendez-vous sur www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- > Fonction publique Hospitalière : rendez-vous sur www.cgos.fr
- > Fonction publique Territoriale : contactez votre organisme social (COS, CAS, amicale du personnel)

Laissez-vous guider par les inspirations de notre **réseau de proximité** au cœur des territoires et par les offres de **toutes les enseignes** acceptant le Chèque-Vacances :

Leguide.ancv.com


CHÈQUE-VACANCES



Laurent Escure
Secrétaire général de l'UNSA

Zone d'excellence sociale



L'UNSA, avec la Confédération Européenne des Syndicats, milite pour que l'Europe devienne une zone d'excellence démocratique, sociale et environnementale.

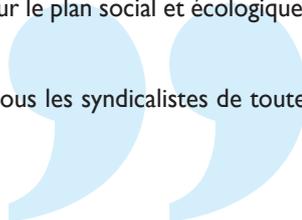
Dans un monde en concurrence, dominé par des États continents, et la présence de plus en plus forte de régimes autoritaires, l'Union des pays libres et démocratiques dans l'Europe est plus que jamais une nécessité. Ce bloc doit devenir exemplaire à la fois pour les travailleurs et les citoyens de chaque pays d'Europe et être un point d'appui pour les revendications des travailleurs du monde entier.

Une zone démocratique doit s'imposer, car sans démocratie pas de démocratie sociale, pas de droits syndicaux, pas de revendications possibles. Une zone d'un meilleur partage des richesses et d'une fiscalité mettant à contribution les plus hauts revenus, patrimoines et taxant les transactions financières. Une zone prenant à bras le corps les transformations écologiques et technologiques en cours dans l'intérêt des populations et en respectant celui des travailleuses et des travailleurs.

Il serait illusoire de vouloir réduire l'impact des activités humaines sur notre climat dans un seul pays, ou une seule région. Il en est de même pour les questions sociales qui ne peuvent être ni source de pression à la baisse des droits, ni source de concurrence déloyale.

Il nous appartient de poursuivre nos batailles avec nos amis et camarades des syndicats des différents pays de l'Union européenne. Les replis identitaires en plus de leurs effets néfastes sur le vivre-ensemble seraient contre-productifs sur le plan social et écologique.

Alors, vive l'Europe sociale, celle que nous construirons, nous les syndicalistes de toute l'Europe !



Sommaire

Ils-elles font l'UNSA

- Nouvelles sections **4**
- L'UNSA aux élections CSE **5**
- UNSA Cabinets dentaires **6**
- Hervée Brun, Secrétaire générale UNSA Normandie **7**

Actu nationale

- Coup de rabet sur la formation et l'emploi **8**
- Crise du logement en Europe **9**
- Solidarité à la source ? **10**
- Aide médicale d'État **11**
- Prévoir le montant de sa retraite **12**
- Indice UNSA du moral des salariés **13**
- Urgence salariale Fonction publique **13**

Europe

- Élections européennes **14**

Dossier

15-18

- Élections européennes : l'UNSA engagée

Fonction publique

- 10 milliards d'économies sur le dos des agents **20**
- Prévoyance : changements en 2024 **21**
- Transition écologique : donnez votre avis **21**

Transformation écologique

- Écologie : travaux pratiques UNSA **22**

Libertés & droits humains

- Robert Badinter **23**
- 8 mars : l'UNSA mobilisée **24**

Focus juridique

- Repos journalier **25**
- Licenciement d'un salarié protégé **26**

Culture et Société

28-29

- Trois questions à Didier Daeninckx

Ils-elles font l'UNSA

- Portraits de militants créateurs **30**

Adhésion UNSA Magazine

30

Nos nouvelles implantations syndicales

Voici les dernières sections syndicales créées. Ce sont près de 13 691 salariés supplémentaires qui voient l'UNSA arriver à leur côté dans leur entreprise en quelques semaines.

Commerce

- UES Boulanger
Lesquin (59) - 9000 salariés

Transport routier

- France location Caudron Meunerie
Brétigny sur Orge (91) - 151 salariés
- RG transports
Saint Genis Laval (69) - 171 salariés
- San transports Mertz
Pont l'Evêque (14) - 208 salariés
- Les cars Philibert
Andrézieux Bouthéon (42) - 36 salariés
- Agence de voyages SAT
Thonon les Bains (74) - 14 salariés
- Socafna Camandona
Perpignan (66) - 30 salariés

Industrie

- Biopack
Val de Reuil (27) - 206 salariés
- Apatar
Oyonnax (01) - 348 salariés
- Expleo plastic solutions
Aigrefeuille sur Maine (44) - 42 salariés

Métallurgie

- Panol
Vaux le Pénil (77) - 49 salariés

- Sefac
Compain (08) - 65 salariés
- Gevers & Ores
Paris (75) - 94 salariés

Bâtiment

- CFA du bâtiment PACA
Aix-en-Provence (13) - 335 salariés

Santé Privée

- Foyer APF les Salines
Saint Pol sur Mer (59) - 37 salariés
- AFAPEI Sud Alsace
Bartenheim (68) - 252 salariés
- Clinique Saint André
Vandoeuvres-les-Nancy (54) - 157 salariés
- Hôpital privé le Bois
Lille (59) - 686 salariés

Aide à la personne

- UNA 86
Châtelleraut (86) - 100 salariés
- Alliade habitat
Lyon (69) - 706 salariés

Éditions - Communication

- Bronson
Clichy (91) - 40 salariés
- Innocean Worldwide France
Levallois-Perret (92) - 42 salariés

- Insert
Neuilly-sur-Seine (92) - 198 salariés
- Groupe Moniteur
Antony (92) - 521 salariés

Énergie

- Énergie et services de Seyssel
Seyssel (74) - 45 salariés
- Climatelec
Le Controis-en-Sologne (41) - 64 salariés

Ferroviaire

- THI Factory
Paris (75) - 147 salariés

Restauration collective

- Newrest France
Blagnac (31) - 141 salariés

Assainissement

- Centre de déchets industriels francilien
Pierrefitte-sur-Seine (93) - 80 salariés

Animation

- Centre Jacques Tati
Angers (49) - 12 salariés

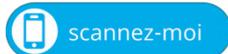
Organisme de Formation

- Orano Trihom
Cherbourg-en-Cotentin (50) - 153 salariés

Comment créer une section syndicale ?

Téléchargez le mode d'emploi

<https://vu.fr/XFjqI>



Pour créer une section UNSA dans une entreprise ?

Contactez-nous :

developpement@unsa.org

ou contactez UNSA Please

au 09 69 36 00 70



Isabelle Reynaud - Gilles Mondon

UNSA MAGAZINE 239 MARS 2024 - CE MAGAZINE COMPORTE DES PAGES SPÉCIALES : AMPLIFIONS - DIRECTEUR DE PUBLICATION : LAURENT ESCURE
DIRECTRICE DE RÉDACTION : KARINE AUTISSIER - RÉDACTEUR EN CHEF : JEAN-PIERRE GILET - SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : BÉATRICE BERNARD
PHOTOS : UNSA - ADOBE STOCK - MAQUETTE : UNSA CRÉA'COM - COMPOSITION : TACTIC IMPRESSIONS - RÉGIE PUBLICITAIRE : BEAUBOURG-RÉPUBLIQUE 21 RUE JULES FERRY
93177 BAGNOLET CEDEX - TÉL. : 01 48 18 88 00 - IMPRIMERIE : TACTIC IMPRESSIONS - 27, AVENUE LOUIS DE BROGLIE - BÂT. H6 - 95500 LE THILLAY - TÉL. : 01 39 86 19 08
REVUE MENSUELLE CPPAP N°0123 S 05098 ISSN 1283-9396 - DÉPÔT LÉGAL : MARS 2024 - TIRAGE : 35 000 EXEMPLAIRES.
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES : 21 RUE JULES FERRY 93177 BAGNOLET CEDEX - TÉL. : 01 48 18 88 00 - FAX : 01 48 18 88 99 - COURRIEL : CONTACT@UNSA.ORG

Voici quelques résultats électoraux des sections UNSA

➤ En bleu, les entreprises où l'UNSA se présentait pour la première fois aux élections

Groupe RATP

L'UNSA groupe RATP poursuit son implantation dans les filiales du groupe, enchaînant créations de sections et victoires électorales.

RATP Développement SA - 381 salariés - BETIC - Paris (12^{ème})

L'UNSA obtient 42,5 % des voix, gagnant 85 voix nouvelles et 7 sièges sur 12.

Mobicité - 79 salariés - Transport routier - Paris (12^{ème})

L'UNSA devient majoritaire avec 72,2 %, soit 39 nouvelles voix et 3 sièges sur 5

RATP Habitat - 140 salariés - SA HLM - Paris (20^{ème})

L'UNSA devient majoritaire avec 54 %, soit 57 nouvelles voix et 3 sièges sur 7.

RATP Évolution Services - 74 salariés - BETIC - Paris (12^{ème})

L'UNSA devient majoritaire avec 79,2 %, soit 42 nouvelles voix et 7 sièges sur 8.

RATP Maintenance Services - 47 salariés - Métallurgie - Bussy-St-Martin (77)

L'UNSA devient majoritaire avec 78,3 %, soit 18 nouvelles voix et 2 sièges sur 3.



Fraikin France - 2 199 salariés - Transport routier - Colombes (92)

L'UNSA confirme la dynamique dans le transport routier : 1^{er} syndicat avec 38,6 % et 532 nouvelles voix. L'UNSA est bien placée dans 4 CSE - CSE Siège : 2^{ème} (35,2 %), CSE Sud-Est-Sud : 1^{er} (57 %), CSE Ouest : l'UNSA 1^{er} (48,3 %), CSE IDF Nord : l'UNSA 16 %.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale - 5 796 salariés - Strasbourg (67)

CSE Réseau : l'UNSA devient 2^{ème} (+4 pts) avec 130 voix supplémentaires.

Aegide-Domitys - 3 905 salariés - BETIC - Paris (16^{ème})

L'UNSA devient 1^{er} syndicat avec 48,1 % et un gain de 481 voix.

McDonald's Paris Sud - 987 salariés - Restauration rapide - Guyancourt (78)

L'UNSA confirme sa progression avec 21,1 %, soit gain de 60 voix et de 9 points.

Aldi Marché - 787 salariés - Commerce alimentaire - Bois-Grenier (59)

L'UNSA obtient 23,7 % des suffrages, soit un gain de près de 100 voix.

Bourse de l'immobilier - 1 657 salariés - Immobilier - Bordeaux (33)

L'UNSA confirme sa place de leader avec 55,3 %, progressant de 65 voix.

CARSAT Alsace-Moselle - 1 005 salariés - Sécurité sociale - Strasbourg (67)

L'UNSA, seul syndicat à progresser, réussit son implantation avec 19,7 % et un gain de 123 voix, devenant 3^{ème} syndicat.

Grape Hospitality France - 1 429 salariés - Hôtel-Café-Restaurant - Niort (79)

L'UNSA confirme sa place de leader avec 71,1 %, progressant de 20 points et de 133 voix.

Illi & co (Illicado) - 202 salariés - Prestataire de services tertiaires - Croix (59)

L'UNSA devient le seul syndicat représentatif avec un gain de 168 voix et 10 sièges sur 10.

U Proximité France - 463 salariés - Commerce alimentaire - Entraigues s/ la Sorgue (84)

L'UNSA devient 1^{er} syndicat avec 38,5 % des voix, gagnant 90 nouvelles voix.

BOSTIK SA - 941 salariés - Chimie - Colombes (92)

L'UNSA devient représentative en centrale avec 20,1 % des voix (+10,5 pts).

L'UNSA obtient 85 % sur le site de Ribécourt-Dreslincourt (60) et 32 % sur celui de Venette (60).

Desmazières-Drino - 639 salariés - Commerce Chaussures - Templemars (59)

L'UNSA devient 1^{er} syndicat de l'entreprise avec 46,3 % des voix, gagnant 20 points et 71 voix.

Pensez à envoyer vos procès-verbaux CERFA à resultats@unsa.org

Glossaire :

BETIC : Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils, sociétés de conseils

CSE : Comité social et économique, UES : Unité économique et sociale

Gilles Mondon



Entretien avec Françoise Lepouchard UNSA Cabinets dentaires



Françoise, quelles sont vos missions au quotidien ?

Je gère toutes les questions relatives aux assistants dentaires. Je suis négociatrice de branche, ce qui signifie que je participe aux négociations salariales entre autres. En parallèle, je suis formatrice assistants dentaires.

Quels sont les avantages à adhérer à UNSA Cabinets dentaires ?

La réactivité et la proximité sont nos atouts majeurs. On répond 7 jours sur 7 aux questions et sur une amplitude horaire assez importante qui prend en compte les horaires des professionnels. Nous avons une connaissance très fine du terrain. Nos adhérents ont également accès aux comptes rendus des commissions paritaires et reçoivent une Newsletter. Les assistants dentaires peuvent aussi nous rencontrer chaque année à l'occasion du congrès des chirurgiens-dentistes et de la journée nationale des assistants dentaires. C'est souvent un vrai moment d'échanges.

Quelles sont vos revendications principales ?

Pour l'instant les assistants dentaires sont certifiés mais pas diplômés. L'UNSA Cabinets dentaires milite pour la création d'un diplôme.

Votre actu récente ?

Certains assistants dentaires pourront dorénavant faire du travail en bouche. Cela permettra de soulager sur certains actes moins exigeants, les chirurgiens-dentistes souvent débordés.

Vos réussites ?

Les augmentations de salaires ! En l'espace d'un an et demi nous avons obtenu 16 % d'augmentation sur les salaires !

Si je dis « conditions de travail » ? que répondez-vous ?

La souffrance au travail est malheureusement très présente dans nos métiers en raison d'un manque de reconnaissance. Quelques exemples, certains salariés font des heures supplémentaires pour rendre service sans jamais obtenir de contrepartie. Beaucoup de chirurgiens-dentistes prennent plus de 5 semaines de congés. Certains proposent des congés sans

solde à leurs employés alors que la loi exige qu'ils soient rémunérés... On constate aussi un turn over important chez les jeunes qui n'hésitent pas à changer de cabinet si les conditions ne leur conviennent plus. Les mentalités changent... Mais en dépit des avancées, il reste du travail.

Pour l'avenir quels sont vos souhaits pour les assistants dentaires ?

Une véritable collaboration entre l'assistant dentaire et le praticien, la mise en place de formations obligatoires de mise à niveau et l'accès à d'autres formations facultatives intéressantes et valorisantes. À nouveau une question de reconnaissance.

J'imagine que vous préparez les élections TPE ?

Oui bien sûr ! Nous avons obtenu de très bons résultats lors des dernières élections, soit près de 42% des voix. On espère faire encore mieux. Nous sommes très actives sur les réseaux, connues et reconnues. Au-delà de la campagne, j'espère que le travail réalisé au quotidien va encore payer.

Propos recueillis par
Virginie Dabbarh

Nom : UNSA CABINETS DENTAIRES

Année de création : 2019

Nombre d'adhérents 2023 : 210

Slogan : Toujours avec vous mais jamais sans vous

Cotisation annuelle : 80 euros

Le plus des adhérents

- Une protection juridique

Rendez-vous sur notre site internet :

<https://unsa-cabinet-dentaire.assoconnect.com/>

Facebook :

<https://www.facebook.com/lepouchard/>

Bienvenue à Hervée Brun, nouvelle Secrétaire de l'UR Normandie



Conseil de l'UR Normandie



Hervée Brun

Le 11 décembre 2023, l'Union régionale Normandie a élu sa nouvelle Secrétaire générale : Hervée Brun. Nous lui avons demandé de se présenter et de nous parler de ses priorités pour l'Union Régionale pour les mois à venir.

J'ai 53 ans, je suis juriste de formation et j'ai un master en gestion des organismes de protection et d'assurances sociales. J'ai intégré l'UNSA en 2015 comme élue CE de la branche agricole UNSA Agriculture Agroalimentaire (UNSA 2A).

Négociatrice de branche et déléguée syndicale, j'ai participé à de nombreuses formations et ateliers de l'UNSA formation, ce qui m'a permis de faire la connaissance des syndicalistes de la région Normandie. J'ai rejoint le secrétariat de l'UR Normandie au dernier congrès en mai 2023. Suite à la démission du Secrétaire général, j'ai été encouragée par les membres du secrétariat à prendre la tête de l'UR. Mes craintes et mes réticences ont été évacuées grâce au soutien de l'équipe et des camarades des Unions départementales de Normandie et des autres Unions régionales.

Élue à l'unanimité Secrétaire générale le 11 décembre 2023, je suis sollicitée régulièrement sur des thèmes et domaines qui m'étaient jusqu'alors inconnus. C'est enrichissant dans une UNSA interpro qui porte bien son nom, car on a affaire à des pôles d'activités différents.

Les priorités pour les mois à venir ?

- *Maintenir la dynamique et la cohésion de l'UNSA au sein de la région Normandie.*
- *Favoriser et encourager la transversalité URIUD en impliquant tous les acteurs de terrain à participer au développement de l'UNSA.*
- *Inciter les membres des instances locales et régionales, dans des commissions thématiques, à mettre en œuvre leur savoir et savoir-faire.*

Mais à court terme, on donne la priorité aux élections TPE ! Et à la définition de la stratégie à adopter dans notre région pour réussir ces élections essentielles pour l'UNSA.

Marie-Noëlle Rousse

Un coup de rabot injuste et incompréhensible sur la formation et l'emploi



©olrat-stock.adobe.com

Alors que le chômage progresse, le gouvernement annule plus d'1 milliard d'euros de crédits de la mission travail et emploi de la Loi de finances 2024 (<https://urlz.fr/pVFG>).

Dans une période de reprise de la hausse du chômage, conjuguée à un affichage gouvernemental très marqué sur le retour au plein emploi, ces choix politiques interrogent.

La diminution du budget de l'Accès et retour à l'emploi (ARE)

La diminution des crédits de près de 228 millions sur le programme amputera les moyens pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus fragiles et menace également les actions du secteur de l'Insertion par l'activité économique (IAE).

Un budget à la baisse pour l'insertion professionnelle des jeunes

Alors que le chômage des jeunes est reparti à la hausse en 2023 (+4,5 %), les diminutions de crédits pressenties sur le Contrat d'engagement jeunes (CEJ) et sur le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) sont une mauvaise nouvelle pour cette catégorie de la population.

Les moins qualifiés seront les premières victimes

Le PIC initialement prévu en 2018 pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les jeunes devrait au contraire être renforcé, au regard de son bilan.

Malgré des progrès, les entrées en formation des moins qualifiés restent en deçà des objectifs notamment en raison des difficultés à mobiliser les publics en dehors des radars des services institutionnels. Même si les chances d'intégrer une formation certifiante se sont légèrement améliorées pour les demandeurs d'emploi

les moins diplômés, l'écart avec les plus diplômés reste toujours important.

À l'heure d'enjeux majeurs pour l'emploi, liés à la transition écologique et au développement de l'intelligence artificielle, la baisse de 864 millions d'euros sur le volet « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » est un non-sens. Les besoins en formation sont importants, pour ne pas laisser nombre d'actifs sur le bord du chemin.

Enfin, sur ce même volet, les dotations aux Centres de formation d'apprentis (CFA) seront à nouveau touchées avec une baisse de 200 millions sur les niveaux de prise en charge des coûts contrats (NPEC).

Un effort qui pèse toujours sur les seuls actifs

La mission travail et emploi, avec 5 % de baisse de ses crédits, n'est cependant pas la seule concernée. Les grands perdants sont notamment l'Écologie (-10 %), la Vie associative-sports-jeunesse (-10 %), l'Aide publique au développement (-13 %).

L'UNSA condamne cette baisse de crédits à l'aveugle qui pourrait mettre en difficulté des politiques publiques importantes et fait peser l'effort sur les seuls actifs.

Elle est le fruit d'une ligne politique qui refuse de s'attaquer au volet recettes du budget de la nation et de faire contribuer les grandes fortunes et les entreprises florissantes du CAC 40.

Le gouvernement persiste malheureusement dans sa politique clivante et injuste à l'égard des plus faibles.

Vanessa Jereb

Crise croissante du logement, une réalité européenne

Aujourd'hui, l'Europe entière est frappée par la crise du logement. Si la question est portée de longue date par les acteurs du logement au niveau européen, le Conseil économique et social européen (CESE) s'est saisi de l'agenda européen pour relancer le débat, interpeller les candidat·es au Parlement européen et faire des propositions pour le programme 2024-2029 de la Commission européenne.

Le logement, premier poste de dépenses des ménages au détriment des autres besoins fondamentaux, est facteur d'exclusion, d'inégalités et d'insécurité. Il s'agit d'un sujet majeur qui a des effets sur tous les aspects de la vie, ainsi que sur les défis essentiels de nos sociétés, notamment en termes d'environnement.

L'Europe doit pallier le recul de l'investissement public national

Une étude de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) indique que les investissements publics directs pour le logement ont diminué progressivement depuis 2009 pour atteindre en moyenne 0,02 % du PIB en 2020 contre 0,05 % auparavant.

Bien que la stratégie de la rénovation énergétique dans le cadre du Green Deal ait portée ses fruits, répondre à la pénurie de logements abordables et réduire le coût du logement nécessitent une politique d'investissements à la hauteur des enjeux. Même si le logement n'est pas une compétence européenne, avec cette crise et le désengagement des États, l'Europe doit pouvoir apporter les réponses qu'attendent les citoyen·nes européen·nes.

Profiter de l'agenda européen pour faire avancer la cause du logement

Le CESE, qui représente la société civile organisée de l'Union européenne (UE), s'est alarmé de la situation. Insistant sur un phénomène qui s'aggrave avec des effets considérables sur la cohésion économique, sociale et territoriale, il a rappelé la nécessité d'une politique européenne pour le logement abordable.

L'UNSA partage les propositions du CESE et notamment :

- organiser chaque année un sommet européen du logement abordable, étayé par un rapport annuel sur l'état du logement dans l'UE ;
- consacrer un réel droit universel au logement dans la législation européenne ;
- instituer un fonds européen d'investissement dans le logement abordable, décent et adéquat.

Le CESE fera des recommandations sur ces questions en vue de la conférence ministérielle sur le logement des 4 et 5 mars 2024



©PIC SNIPE-stock.adobe.com

dans le cadre de la présidence belge de l'UE, et à l'approche des élections européennes.

Faciliter l'accès aux investissements européens par un guichet unique

Il existe une palette de financements européens (subventions, garanties d'emprunts, prêts) sans compter le Fonds européen de développement régional (FEDER). Multiplication des interlocuteurs·rices et des dossiers, versements trop tardifs des fonds, assiettes d'éligibilité différentes rendent l'accès à ces multiples systèmes de financements très difficile. Les simplifier est indispensable pour plus de cohérence et d'efficacité.

Un guichet unique a été lancé en 2021 par la France. Il reste encore à parfaire en y intégrant les dossiers financés par le FEDER. Ce type de dispositif pourrait être développé à l'échelle européenne.

L'UNSA partage pleinement les propos d'Oliver Röpke, président du CESE, qui réaffirme que **" Le droit d'accéder à un logement décent à un prix abordable est au cœur de cette Europe sociale forte que nous appelons de nos vœux et fait clairement partie intégrante du socle européen des droits sociaux. (-) Il est urgent d'agir maintenant, à tous les niveaux, en mettant en place des politiques et des investissements efficaces."**

Rachel Brishoual

La « solidarité à la source » est-elle possible ?



©Postmodern Studio-stock.adobe.com

Le Premier ministre a relancé, en février dernier, le projet "d'une solidarité à la source", un chantier voulu par Emmanuel Macron lors de sa campagne en 2022. Outre la simplification administrative, l'objectif du dispositif est de repérer et intégrer les personnes qui n'ont pas demandé d'allocations alors qu'elles y ont droit.

Faciliter l'accès au droit

Pour faciliter l'accès au droit, l'UNSA propose de passer du droit quérable à une logique de droits automatiques. Cela pourrait permettre de limiter fortement le non recours à ces droits sociaux qui s'élève aujourd'hui à plus de 30 % rien que pour le RSA. C'est ce qu'envisage le gouvernement pour le RSA et la prime pour l'activité (PPA). Des expérimentations sont en cours dans plusieurs caisses d'allocations familiales. Pour cela, la branche famille s'appuie notamment sur deux outils :

- Le dispositif de ressources mensuelles (DRM) mis en place pour la réforme des APL et qui pourrait devenir le fichier servant de base au calcul de toutes les allocations ;
- Le déploiement du montant net social qui apparaît désormais sur les bulletins de paie. Calculé à partir de l'ensemble des rémunérations et revenus versés aux salariés diminués des cotisations et contributions sociales qui leur sont applicables, il est différent du revenu net fiscal ou du revenu fiscal de référence.

Des résultats qui inquiètent

Dans le cadre des expérimentations mises en place, les bénéficiaires de ces prestations continuent de remplir leurs déclarations trimestrielles et ces dernières sont ensuite comparées aux données calculées automatiquement à partir du DRM. Or, la complexité du calcul des ressources de ces deux prestations conduit à des écarts entre les deux calculs et fait craindre que le déploiement de la réforme en mai 2025 ne conduise un certain nombre d'allocataires à perdre tout ou partie de leurs droits.

En dehors des écarts sur l'assiette des ressources prises en compte, l'omission totale ou partielle de certains revenus est l'une des principales sources d'écarts entre les ressources issues du DRM et celles déclarées. Parmi les causes les plus fréquentes d'oublis on compte l'ignorance de l'obligation de déclarer certaines ressources ou encore des erreurs sur les revenus du conjoint.

Aussi, une question se pose, avant de mettre en place cette réforme : n'aurait-il pas fallu au préalable simplifier le calcul de ces prestations ?

Une réelle automatisation n'est pas envisagée pour le moment

Par ailleurs, le déploiement envisagé n'est pas un réel versement automatique de ces prestations mais des déclarations préremplies qui devront être signées... Cela s'apparente à la mise en place de l'impôt sur le revenu à la source mais sans tenir compte que l'on touche des publics très différents. Ce système permettra-t-il réellement de mettre fin au non recours ? Malgré les campagnes de communication qui se mettent actuellement en place il est permis d'en douter !

Pour l'UNSA, il ne faut pas renoncer à la mise en place d'une véritable solidarité à la source, seule capable de mettre totalement fin au non recours. Par ailleurs, il est fondamental que cette réforme se mette en place sans que les calculs des ressources pénalisent des personnes déjà très fragiles !

Martine Vignau

Aide médicale d'État

Pour Claude Évin, un dispositif utile



De gauche à droite, Mylène Bonnel (MGEN), Claude Évin, Dominique Corona, Frédérique Galliat (UNSA protection sociale)

En décembre dernier, les députés rejetaient un article adopté par la droite sénatoriale dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à l'immigration, supprimant l'aide médicale d'État et la transformant en une aide médicale d'urgence beaucoup plus restrictive.

L'UNSA était vent debout contre cette mesure dogmatique et populiste.

Lors de son discours de politique générale, le Premier ministre a confirmé qu'il proposerait une réforme de l'AME par voie réglementaire qui s'appuiera sur les conclusions de la mission d'évaluation confiée à Claude Évin et Patrick Stefanini.

À l'occasion d'un « petit déjeuner de la protection sociale », l'UNSA a invité Claude Évin, ancien ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, corapporteur du rapport, pour parler de l'AME.

Lors de ce débat, Claude Evin a affirmé que l'aide médicale d'État est un dispositif de santé publique utile pour les étrangers en situation irrégulière comme pour le reste de la population. Il a rappelé les nombreux rapports (IGAS, etc.) qui vont dans le même sens.

Pour l'UNSA, il n'y a aujourd'hui aucune urgence à réformer l'AME. Le rapport « Évin-Stefanini » démontre, d'ailleurs, qu'il n'y a pas de dérives dans la consommation des soins et que des contrôles existent.

Les échanges entre l'UNSA et monsieur Évin ont notamment permis d'évoquer une proposition visant à créer un observatoire de la santé des personnes en situation irrégulière. Cet observatoire permettrait d'évaluer et de démontrer que la prise en charge de cette frange de la population n'est pas vaine. Il permettrait par ailleurs de contrecarrer les raccourcis démagogiques et politiciens véhiculés par certains partis politiques et notamment d'extrême droite.

Pour l'UNSA il faut être clair : si on supprime ou si on restreint l'accès aux soins des personnes en situation irrégulière aux seuls soins urgents et maladies graves, que va-t-il se passer ? Devrons nous faire face à une société qui laisse de côté les plus fragiles au risque, y compris, de voir ressurgir des maladies éradiquées

en France ? Devrons-nous accepter que des êtres humains soient dans un état de santé très dégradé pour pouvoir se faire soigner, au risque de lourdes pertes de chances quant à leur guérison ? Accepterions-nous de surcharger des services d'urgences déjà saturés ? Etc.

Il faut en effet garder à l'esprit qu'un passage aux urgences et les soins qui en découleront, coûteront toujours plus cher à la société qu'une prise en charge dès les premiers symptômes.

S'agissant des comparaisons internationales souvent mises en avant, le rapport démontre bien qu'il est difficile de comparer les systèmes de protection sociale européens. Ainsi, si la France n'est pas le seul pays à proposer un tel dispositif, elle est la seule à pouvoir afficher une transparence quant au coût et au nombre de bénéficiaires. De plus, la gestion de l'AME par l'Assurance maladie est nationale. Le rapport démontre bien que la France n'est pas plus attractive que certains autres pays européens en matière d'accès aux soins pour les personnes en situation irrégulière. L'AME n'est donc pas un facteur favorisant l'immigration vers la France.

En prenant en charge les plus fragiles, l'AME a une fonction sociale. Elle a une fonction économique également car elle permet de soigner avant que les soins ne coutent plus cher. Elle a un rôle de premier plan en santé publique en protégeant l'ensemble de la population. Pour l'UNSA, il faut préserver l'AME.

Dominique Corona

L'AME en chiffres

En 2022, 403 144 bénéficiaires dont 1/3 de mineurs pour un coût de 1 Md€ soit 0,41 % de l'ensemble des dépenses de santé.

Prévoir le montant de sa retraite ? Pas si facile...



©Proxima Studio-stock.adobe.com

Une étude publiée en novembre 2023 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) révèle que 54 % des personnes parties à la retraite entre 2019 et 2020 avaient mal anticipé le montant de pension. Ces nouveaux retraités ont perçu un montant inférieur à leur estimation.

Si 72 % des personnes concernées pensaient avoir une idée assez précise du niveau de leur pension, au final seulement 46 % ont réellement perçu ce qu'elles espéraient. Un retraité sur cinq a une pension inférieure à ce qu'il prévoyait, et seulement 6 % des retraités ont reçu plus que ce qu'ils espéraient.

Il en résulte un niveau de frustration et de déception assez marqué chez les personnes victimes de cette mauvaise estimation.

Les causes de cette mauvaise anticipation

Malgré la multiplication des outils mis à disposition : simulateur en ligne, demande de retraite en ligne, compte retraite en ligne, estimation indicative globale transmise tous les cinq ans, relevé de situation individuelle, informations générales disponibles sur le site info-retraite... L'information passe mal et se révèle insuffisante pour près du quart des retraités. Le recours massif au numérique est peut-être l'une des causes de cette difficulté d'accès à une information fiable. Il est parfois difficile de retrouver et de renseigner correctement sur une plateforme les éléments constitutifs de sa carrière. Les victimes d'erreurs d'estimation se retrouvent davantage chez les bénéficiaires de petites retraites que chez les professions supérieures, peut-être davantage rompues à la pratique du numérique ?

Qui sont les retraités les plus mal informés ?

Les femmes, les ouvriers et les personnes modestes sont les plus concernés par les difficultés d'estimation correcte de montant de pension. Les cadres évaluent mieux son montant. Les salariés

affiliés à des régimes multiples sont exposés au risque d'erreur d'estimation. Le chevauchement des trimestres d'assurance, dans le cadre de la liquidation unifiée des régimes alignés (LURA) est aussi source d'erreurs pour le profane.

Les salariés sont-ils négligents ?

À l'évidence non, puisqu'ils commencent à réfléchir au niveau de leur pension en moyenne 3 ans et 11 mois avant leur départ effectif. Plus significatif, les retraités percevant une retraite faible (premier quartile des retraites, inférieur à 740 euros), anticipent de 5 ans et 3 mois la réflexion pour préparer leur dossier de retraite. C'est donc bien la difficulté d'accès à l'information qui pénalise les plus fragiles des retraités.

L'utilité de l'information apportée par les syndicats de l'UNSA

D'où l'utilité pour les salariés de se tourner vers le syndicat UNSA de leur branche pour mieux estimer leur retraite. Les estimations fiables fournies peuvent aider les salariés, prioritairement les adhérents, à affiner leur stratégie pour choisir au mieux la date de leur départ à la retraite, en évitant la déconvenue d'une estimation des droits surévaluée...

L'UNSA Retraités peut contribuer à aider les futurs retraités dans les démarches complexes de préparation du dossier de retraite et d'estimation de la pension. C'est le rôle que nous nous efforçons d'assurer pour aider à la transition entre l'activité et la retraite.

Pour cela, nous avons élaboré un dossier d'aide consultable sur le site de l'UNSA Retraités : retraites.unsa.org dans la rubrique analyses et documentation. N'hésitez pas à consulter ce guide.

L'équipe UNSA Retraités

Indice UNSA du moral des salariés, mode d'emploi



Comment les salariés jugent-ils le monde du travail ? L'indice UNSA du moral des salariés répond chaque mois à cette question en offrant des informations, des perspectives sur le bien-être, les conditions de travail et la vie professionnelle des salariés.

La première publication de l'indice a eu lieu février 2024.

L'indice UNSA du moral des salariés, comment ça marche ?

L'indice UNSA du moral des salariés est une étude réalisée par Cluster17 auprès d'un échantillon de 3.199 salariés en activité, représentatifs de la population active française en termes de catégories socio-professionnelles, de sexe, d'âge et de répartition entre le secteur privé et le secteur public.

Pourquoi cet indice ?

Il existe des sondages et des enquêtes sur le moral des ménages et des entreprises mais il n'y avait pas d'équivalent pour les travailleurs. Tous les mois, grâce à l'UNSA vous saurez donc comment les salariés jugent le monde du travail. C'est bien avec le temps et les comparaisons que l'indice nous donnera des résultats de plus en plus intéressants.

Deux formats différents

Chaque mois sera publié l'indice. Des questions d'actualité seront ajoutées aux questions récurrentes comme, par exemple, sur l'égalité professionnelle à l'occasion du 8 mars.

À deux reprises dans l'année une enquête plus complète sera publiée comme celle de février dernier.

Où trouver les résultats ?

Une rubrique « indice UNSA du moral des salariés » est dédiée sur le site de l'UNSA, sur les comptes X (@unsa_officiel) et facebook de l'UNSA.

Vous pouvez également suivre le compte « Indice UNSA » sur LinkedIn.

Et surtout n'oubliez pas de partager les données !

Karine Autissier

Le 19 mars, urgence salariale Fonction publique L'UNSA mobilisée !



Élections européennes 2024

Une échéance importante pour les travailleur·euses !



©New Africa-stock.adobe.com

C'est la fin d'un mandat de cinq ans pour les quelque 705 eurodéputé·es siégeant actuellement au Parlement européen. En effet, du 6 au 9 juin prochain se tiennent les 10^e élections de cette institution de l'Union européenne. L'occasion de faire le point sur son rôle et sur les enjeux du scrutin.

Le Parlement européen, une institution européenne qui représente les citoyen·nes

Seule institution de l'Union européenne à être élue directement par les citoyen·nes, son siège est à Strasbourg, où des sessions plénières sont organisées pour adopter des textes législatifs. Elle se tiennent environ une fois par mois. Des travaux se tiennent également au sein des 24 commissions permanentes, chacune examinant des textes, par exemple des propositions législatives ou des rapports, dans des domaines particuliers. Chaque eurodéputé·e est membre d'une ou plusieurs commissions.

Le Parlement européen exerce trois pouvoirs fondamentaux : législatif, budgétaire et de contrôle politique. Dans le cadre de ses pouvoirs législatifs, il examine le programme de travail de la Commission européenne, adopte des lois en tant que colégislateur avec le Conseil de l'Union européenne et émet des avis sur les accords internationaux. Dans le cadre de ses pouvoirs budgétaires, il établit, en collaboration avec le Conseil, le budget annuel de l'Union européenne et vote le cadre budgétaire pluriannuel. Le Parlement joue enfin un rôle de contrôle politique, sur les dépenses et la politique monétaire, la gestion des pétitions et d'enquêtes... Ce rôle est particulièrement important au moment de l'investiture de la Commission européenne : c'est lui qui élit le ou la présidente de cette institution à la majorité absolue, sur proposition du Conseil européen. Les eurodéputé·es font ensuite passer des auditions aux futur·es commissaires désigné·es par les États membres.

Pour le prochain mandat, ils et elles seront 720 pour représenter les citoyen·nes des 27 pays de l'UE. En France, le vote se tiendra

le dimanche 9 juin (le samedi 8 juin pour les Antilles, la Guyane, la Polynésie française et les Français·es établi·es sur le continent américain). 81 eurodéputé·es seront élu·es, par un scrutin de liste à la proportionnelle à un tour. Les eurodéputé·es élu·es dans chaque pays membre siègent ensuite au sein de groupes politiques transnationaux, au nombre de sept à l'heure actuelle. Aucun groupe ne dispose de la majorité absolue : pour adopter des textes, il est donc indispensable de rechercher des compromis entre plusieurs groupes.

Faire de l'Europe un véritable levier de progrès social, écologique et démocratique

Plusieurs textes importants pour les questions sociales ont été adoptés, avec l'appui du Parlement européen, sur ce dernier mandat : plan de relance suite à la crise du Covid19, Pacte vert pour l'Europe, directive sur les salaires minimum, directive visant à renforcer le principe d'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes... Et des projets de directives ont été lancés pour protéger les travailleur·euses des plateformes, imposer un devoir de vigilance aux multinationales ou encore réformer les comités d'entreprise européens.

Autant de sujets qui ne pourront progresser sans une majorité progressiste au Parlement européen, dans un contexte où l'extrême droite est donnée en tête dans sept pays, dont la France. Pour l'UNSA, il est donc essentiel de se mobiliser pour ce scrutin qui aura un impact important sur les droits de tou·tes les citoyen·nes européen·nes, à commencer par les travailleur·euses.

Chloé Bourguignon

Élections européennes 2024 : l'UNSA engagée à tous les niveaux



©illustrrez-vous-stock.adobe.com

Défendre les secteurs d'activité : le rôle des Fédérations européennes

L'UNSA est membre de la Confédération européenne des syndicats (CES), composée de 93 organisations syndicales venant de 41 pays, mais aussi de 10 fédérations européennes. Ces organisations syndicales regroupent des travailleur•euses de mêmes secteurs et participent activement à l'élaboration de la politique et de la législation de l'Union européenne (UE). Elles traitent des questions associées aux secteurs qu'elles représentent, notamment via le dialogue social sectoriel. L'UNSA participe activement à plusieurs d'entre elles, via ses fédérations et regroupements de fédérations : l'EPSU via l'UNSA Fonction publique, l'ETF via l'UNSA Ferroviaire et l'UNSA Transport, et le CSEE via l'UNSA Education.



➤ **Alain Parisot,**

a accepté de nous parler de son rôle dans la Fédération syndicale européenne des services publics (EPSU).

Depuis combien de temps maites-tu à l'UNSA ? Quelles sont tes missions à l'EPSU ?

À l'UNSA depuis vingt ans, en tant que Secrétaire national à l'UNSA Fonction Publique, aux côtés de Luc Farré, j'ai en charge les dossiers de la réforme de l'État et les questions interministérielles, mais aussi la diversité et l'international. C'est à ce titre que je représente l'UNSA Fonction Publique au sein de la fédération syndicale européenne des services publics (EPSU). Dans ce cadre, je participe aux travaux internes de l'EPSU et au dialogue social européen. En effet, l'EPSU est un partenaire social représentatif au niveau européen. Nous discutons donc avec les employeurs publics européens

des sujets qui intéressent l'ensemble des agents publics en Europe. Je copréside actuellement le comité de l'EPSU pour les administrations nationales.

Quelle est votre actualité ?

Parmi les sujets importants à l'ordre du jour, la question de la numérisation, qui inclut le télétravail. En effet, face aux défis qu'elle représente pour l'évolution des emplois publics ou l'organisation du travail, les impacts qu'elle peut avoir sur la santé et les conditions de travail, ou la protection des données, employeurs et syndicats ont décidé de négocier un accord sur la numérisation dans le cadre du dialogue social européen formel.

Après une longue négociation, les partenaires sociaux ont abouti à un accord qui couvre l'ensemble des questions liées à la numérisation, dont l'intelligence artificielle par exemple, et qui souligne la place du dialogue social. L'objectif est de rendre cet accord contraignant grâce à la transposition de son contenu en directive européenne.

L'UNSA a adopté un manifeste avec 32 priorités pour les élections européennes : si tu devais en choisir une seule, ce serait laquelle ?

La question de l'investissement dans les services publics est primordiale. Pour garantir aux citoyen•nes européen•nes le

droit à la santé, aux services sociaux, à l'éducation, à l'énergie et l'eau, au logement et à la culture, l'accès à un environnement sûr... il faut des services publics de qualité, universels et organisés de façon démocratique. Avec l'EPSU, l'UNSA s'engage pour défendre et améliorer les services publics et les conditions de travail et de salaire dans ce secteur. L'EPSU rappelle ces objectifs dans les revendications qu'elle a adoptées pour les élections européennes. Son congrès en juin 2024 sera aussi l'occasion de réaffirmer ses priorités dans un contexte de retour de l'austérité.

Représenter les zones transfrontalières : la mission des Conseils syndicaux interrégionaux

Les Conseils syndicaux interrégionaux (CSIR) regroupent les structures syndicales des organisations syndicales nationales affiliées à la CES dans les régions transfrontalières. Il en existe 45 au niveau européen, dont 11 au niveau des frontières françaises. Ils peuvent créer leurs propres groupes de travail pour étudier les questions locales et/ou spécifiques liées au monde du travail transfrontalier. Tous ne sont pas actifs de la même manière, en termes de fréquence de réunion, d'implication des organisations syndicales ou de sujets traités.



➤ **Jean-François Virama,**
nous présente un CSIR particulièrement actif, celui des Pyrénées-Méditerranée.

Peux-tu présenter et présenter tes missions au sein du CSIR ?

Je suis professeur des écoles depuis 1993 et militant du syndicat des enseignants UNSA depuis 2003, avec les fonctions de conseiller national depuis 2017. Je suis également secrétaire départemental de l'UD 66 depuis 2013. Je suis devenu membre du CSIR Pyrénées-Méditerranée il y a 10 ans.

Ce CSIR comprend 3 syndicats de Catalogne du sud et 5 syndicats d'Occitanie ; il vient de fêter ses 30 ans d'existence. Depuis un an, c'est mon collègue Pascal Canizares pour l'UNSA qui en assure la présidence - celle-ci change tous les 2 ans. Les 16 membres du comité directeur, soit 2 par organisation, se réunissent environ 3 fois par an. Nous travaillons en groupes de travail avec des experts sur des sujets bien précis.

Nous aidons par exemple les travailleur•euses transfrontalières dans leurs démarches administratives, leurs conditions de travail... Cet accompagnement est passé notamment par la création d'un blog avec différents outils et documents : <http://csir-pirimed-pyrimed.over-blog.com/>

Quelles sont les revendications nationales que vous portez au niveau européen pour les travailleur•euses transfrontalières ?

Nous avons décidé pour notre mandature de choisir deux axes de travail, la mobilité et la santé.

Sur notre territoire, un hôpital transfrontalier a été construit à Puigcerdá. Malheureusement, les conditions de travail (salaires, prise en charge sécu...) ne sont pas les mêmes si vous êtes français ou espagnol. Le groupe de travail s'est donc déplacé à Puigcerdá, pour rencontrer plusieurs salarié•es et faire remonter ces traitements différenciés aux acteurs institutionnels. Les revendications ainsi portées sont un mix des revendications nationales les plus avantageuses pour l'ensemble des travailleur•euses de part et d'autre des frontières. Un projet commun de santé sur ce territoire transfrontalier a pu s'appuyer sur ce travail.

Parmi les 32 propositions de l'UNSA pour les élections européennes, laquelle est pour toi prioritaire ?

Par rapport au travail effectué au sein du CSIR, il me semble qu'on doit tendre vers une harmonisation et la convergence des salaires européens : à travail égal salaire égal, quelle que soit la nationalité, avec une garantie de couverture santé et prévoyance universelle pour tou•tes.



©Grecaud Paul-stock.adobe.com

Agir en entreprise transnationale : le rôle des Comités d'entreprise européens

Les comités d'entreprise européens (CEE) sont des instances de dialogue social et de représentation du personnel qui permettent aux travailleur·euses d'être associé·es aux décisions portant sur des questions transnationales. Il en existe dans les entreprises de plus de 1 000 travailleur·euses opérant dans au moins deux pays de l'UE ou de l'Espace économique européen (EEE).



➤ **Fatima Mardi**

évoque son mandat au sein du comité d'entreprise européen du groupe ADP (services de gestion de la paie pour les entreprises).

Peux-tu nous dire quelques mots sur ton engagement UNSA et sur tes missions au sein du Comité d'entreprise européen ?

Je travaille chez ADP GSI France depuis 27 ans, comme Business Analyst pour le périmètre International à ce jour. ADP est une société américaine avec environ 2000 salarié·es en France, où se trouve le siège du périmètre International, regroupant tous les pays, hors États-Unis et Canada.

Représentante du personnel depuis plus de 20 ans, j'ai créé la section syndicale UNSA fin 2015 pour les élections. Arrivés en tête, nous le sommes restés depuis avec actuellement 8 sièges sur 22 au Comité social et économique (CSE) et près de 36 % des voix.

Déléguée syndicale, élue titulaire et trésorière du CSE, je suis également membre titulaire au Comité d'entreprise européen, qui existe depuis 2014. Mon mandat au sein du CEE consiste à représenter la France et à partager avec les autres les particularités de notre fonctionnement et de nos accords. Certains pays représentés n'ont pas de comité local et nous essayons de les aider à obtenir certaines avancées obtenues localement.

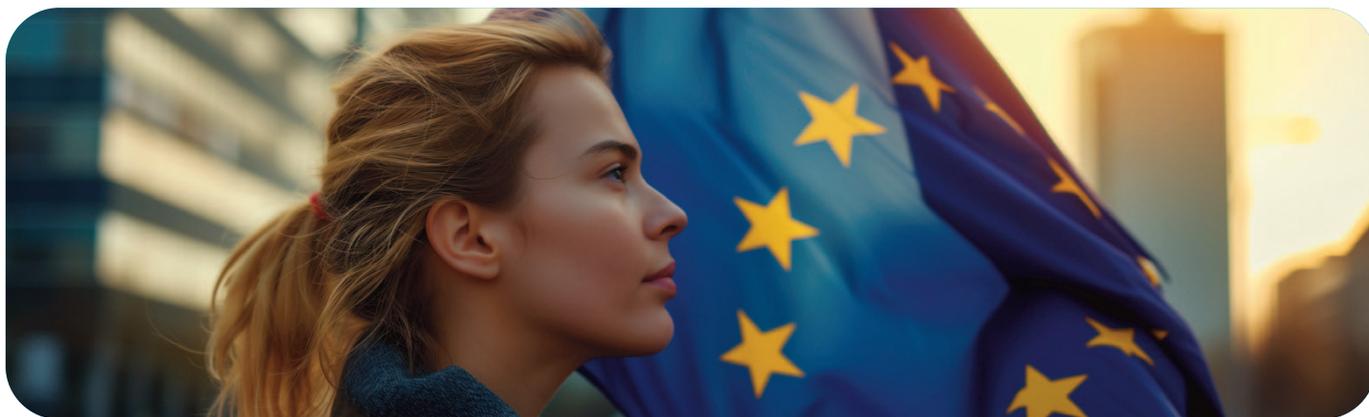
Quel sujet d'actualité te semble utile de porter au niveau européen ?

Nous avons largement partagé sur le thème du télétravail et avons fait des déclarations communes, car beaucoup de nos

salarié·es souhaitent continuer à bénéficier du télétravail complet alors que notre société a adopté au niveau mondial un modèle hybride avec 2 jours de télétravail et 3 jours en présentiel. Ce modèle ne convient pas à tout le monde après avoir testé un télétravail complet plusieurs mois d'affilée pendant la période de confinement. Nous avons fait des demandes communes, tous pays confondus. Le DRH global s'est engagé à regarder de plus près ce point, mais pour le moment, nous n'avons pas de retour.

Quelle revendication du manifeste UNSA pour les élections européenne est pour toi particulièrement importante ?

Au-delà de la question de l'harmonisation et la convergence des salaires au niveau européen, se pose également pour nous la question de la primauté de la dimension sociale et écologique sur la recherche de profits à tous les niveaux, qui a pour effet d'amoinrir le respect des normes sociales et environnementales européennes. En effet, alors que la France compte le plus grand nombre de salarié·es dans le groupe et fait parmi les plus gros chiffres d'affaires, beaucoup de métiers sont aujourd'hui transférés vers des pays UE ou hors UE, moins-dissidents en termes sociaux et environnementaux, au nom de la croissance et de la recherche de profits et cela nous inquiète profondément.



©stockmotion-stock.adobe.com

Se saisir des questions européennes au niveau régional : une des missions des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux

Les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) sont la deuxième chambre régionale. Composés de différents collèges, dont un regroupant les organisations syndicales, ils travaillent en commissions thématiques. Un certain nombre de nos collègues siègent ainsi dans des commissions Europe, International, Transfrontalier... en fonction du contexte régional.



➤ En Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), **Vincent Gomez** fait partie des représentant•es UNSA au CESER PACA. Il siège notamment dans la commission « Relations internationales, Europe et Euro-région ».

De quand date ton engagement à l'UNSA ? Quelles sont tes mis- sions au CESER ?

Syndiqué depuis 1989, je suis depuis 2015 Secrétaire Régional de l'Union Régionale UNSA PACA Interpro. J'ai été désigné au CESER PACA en 2018 et j'y siège avec 2 autres militant•es UNSA. Nous apportons la voix et les valeurs de l'UNSA au sein des quelque 14 commissions. La commission « Relations internationales, Europe et Euro-région » traite de toute question soulevée par la société civile ayant un impact sur l'intervention de la Région dans le domaine des relations internationales et de l'Europe.

Quelles sont les revendications de l'UNSA ?

Un avis a été rendu en 2022 concernant les mesures pour améliorer et renforcer les coopérations transfrontalières avec l'Italie. La France étant de loin le pays qui compte le plus de travailleur•euses transfrontalier•ères, à savoir près de 440 000 à cette date, les questions du quotidien posées sont multiples : accès à l'éducation et à la formation, à un emploi stable et correctement rémunéré, à la santé et à la protection sociale... Après une large consultation organisée par notre commission, les préconisations formulées ont permis de rappeler les droits de celles et ceux qui travaillent dans l'UE,

quelle que soit leur nationalité. Leur liberté de circulation et l'égalité de traitement sont notamment fondamentales. L'UNSA a, par ailleurs, soulevé l'importance d'une politique migratoire cohérente à la fois au niveau régional, national et européen, qui prenne en compte la situation des travailleur•euses non déclaré•es en France.

Quelle est la priorité que tu retiens du manifeste UNSA pour les élections européennes ?

En ce qui concerne les priorités du manifeste, celle que je mettrais en 1^{er} c'est « Assurer à toutes et à tous le droit à un logement adéquat, décent et abordable ». Il est intolérable qu'à notre époque, de plus en plus de personnes et surtout de plus en plus de travailleur•euses, n'aient pas la possibilité de se loger et se retrouvent à dormir dans leur voiture, voire dans la rue. C'est un sujet que j'ai porté au CESER en 2020 en tant que rapporteur de l'avis « Produire des logements répondant aux exigences sociétales et aux contraintes urbanistiques et environnementales de demain ». Tout comme avoir un travail, avoir un logement devrait être une priorité absolue pour tous les pays européens.

Propos recueillis par **Chloé Bourguignon**

CSE

l'heure du bilan !



VOTRE EXPERT **orseau éthix** POUR :

- > Comprendre la situation économique et financière de votre entreprise
 - > Agir sur la politique sociale et sur les enjeux environnementaux
 - > Peser sur les orientations stratégiques
 - > Améliorer les conditions de travail
- > Réagir face à une situation d'urgence économique ou de santé des salariés
 - > Professionnaliser le CSE

PSYCHOLOGUE

EXPERT HABILITÉ

EXPERT COMPTABLE

EXPERT RH

STATISTICIEN

RGPD

SOCIOLOGUE

HABILITÉ SANTÉ AU TRAVAIL

FORMATEUR

CHERCHEUR

JURISTE

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

NÉGOCIATEUR

ERGONOME



✉ contact@orseau.com
☎ 03 20 47 15 24



✉ secretariat@ethix.fr
☎ 01 58 53 53 00

Baisse du budget 2024

Une décision unilatérale fortement condamnée



10 milliards de crédits supprimés en 2024 sans aucun débat parlementaire alors que le budget avait été voté deux mois avant, 10 milliards supprimés par un simple décret après une intervention du ministre de l'Économie au journal télévisé. La méthode interroge et l'UNSA Fonction Publique la condamne.

Cette décision est unilatérale et impacte tous les ministères et champs d'intervention de l'État. Elle vise aussi la masse salariale.

Ces réductions budgétaires drastiques vont impacter toute la Fonction publique en 2024. De nombreux programmes sont concernés. Parmi eux, nous notons en particulier :

- 328 millions en moins pour le ministère de la Justice alors qu'il apparaissait comme étant une priorité du Président.
- 691 millions supprimés qui concernent l'enseignement scolaire et l'avenir de nos enfants.
- 2 milliards en moins pour le ministère de l'Écologie, du Développement et des Mobilités durables alors que la transition écologique est indispensable et ne peut plus attendre.
- Près d'un milliard disparu pour la recherche et l'enseignement supérieur alors que le futur se construit maintenant.
- 736 millions envolés pour la cohésion des territoires qui est pourtant une des clés pour l'égalité républicaine.
- Plus d'un milliard va manquer au ministère du Travail pour aider au retour au plein emploi et à la formation...
- 134 millions retirés du budget de la police nationale mais qui continuera à être fortement mobilisée pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.
- 105 millions supprimés au ministère des armées.

Et ce n'est pas tout, le ministre de l'Économie annonce, le matin du 6 mars, un nouvel effort de 12 milliards supplémentaires sur le prochain budget 2025, tout en refusant d'ouvrir le débat sur

l'imposition dans notre pays. Le soir, ce même effort devient 20 milliards !

Que d'injonctions contradictoires entre les discours et les actes ! Et surtout, aucune discussion ni perspective de dialogue social sur le sujet !

L'UNSA Fonction Publique dénonce ces arbitrages qui vont impacter la capacité des services publics à mettre en œuvre l'ensemble des politiques publiques y compris celles conduites vers les moins aisés d'entre-nous. Cette politique budgétaire est aussi contraire aux investissements nécessaires pour l'avenir du pays et ses transformations.

L'UNSA Fonction Publique s'insurge contre les conséquences probables sur les effectifs nécessaires pour le bon fonctionnement des services publics ainsi que sur le niveau des rémunérations des agents. Pour l'UNSA, l'urgence salariale demeure en 2024. Redonner de l'attractivité est indispensable.

Elle s'interroge : comment améliorer les services publics et le service rendu aux Français après ces décisions ? Comment garantir l'investissement des agents ? Elle rappelle et rappellera son attachement à une Fonction publique disposant de véritables moyens pour accomplir ses missions au profit du pays.

Luc Farré

Prévoyance : des changements dès 2024 !

L'accord Prévoyance, signé par l'UNSA Fonction Publique en octobre 2023, concerne les agents de l'État, titulaires, contractuels et ouvriers de l'État. Il entrera en vigueur, en plusieurs étapes.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le volet « décès » est appliqué.

Ainsi, en cas de décès d'un agent, l'accord permet le versement :

- d'un capital représentant une année de traitement de l'agent en activité, réparti entre les ayants droits (conjoint marié ou pacsé, dorénavant sans condition de durée, enfants) sans limitation d'âge de l'agent décédé.
- d'une rente éducation jusqu'aux 18 ans de l'enfant, qui pourra se prolonger en cas de poursuite d'études jusqu'à son 27^{ème} anniversaire.
- d'une rente viagère pour handicap, si l'enfant a un taux d'invalidité supérieur à 50 %.

À partir du 1^{er} septembre 2024, les couvertures du congé de longue maladie (fonctionnaires) et du congé de grave maladie (contractuels) seront également améliorées : la base de calcul de la rémunération intégrera le traitement indiciaire, les primes et les indemnités.

Les prochaines échéances porteront :

- début 2025, sur le contrat de protection sociale complémentaire en prévoyance (mutuelle),
- fin 2026/début 2027, sur le nouveau dispositif d'invalidité.

L'UNSA Fonction Publique veille et veillera à la mise en œuvre complète de cet accord.

Luc Farré

Réussir la transition écologique dans la Fonction publique est un enjeu important pour son devenir et pour l'ensemble de ses agents

L'UNSA Fonction Publique vous invite à donner votre avis !



**REUSSIR
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
DANS LA FONCTION PUBLIQUE
GRACE AU DIALOGUE SOCIAL**

DONNEZ VOTRE AVIS
unsa-fp.org

L'UNSA, VOTRE ALLIÉE DU QUOTIDIEN



Écologie : travaux pratiques à l'UNSA



Pauline Laby-Le Clercq, secrétaire générale de l'UR Ile-de-France, explique pour UNSA Mag le contenu et les objectifs de la Journée que l'URIF a organisée récemment sur le thème de l'écologie avec le concours actif de Stéphane Quennet, élu UNSA au CSE de la BRED.

L'URIF a organisé fin janvier une journée consacrée à l'environnement. Quel en était l'objectif ?

L'URIF a décliné les mandats de la résolution générale de l'UNSA lors de rencontres avec les militant·es. Elle organisait des formations sur les discriminations mais rien en faveur de l'environnement. Avec Stéphane Quennet, qui met en place des actions avec son CSE, nous avons monté une journée avec pour objectif d'outiller nos élu·es de tous les secteurs pour la négociation et des actes dans leur section syndicale. Notre fil conducteur : la cohérence entre nos engagements et nos actions.

Les élus dans les CSE ont un rôle important pour engager des actions en faveur de la transition écologique. Sont-ils tous bien informés des prérogatives qui sont les leurs ?

En préparant, on a réalisé que cette thématique était un sujet secondaire. Les priorités des instances sont : postes, salaires, mobilité. Le rôle des élu·es et la légitimité des instances à se saisir de la question environnementale sont peu abordés dans les OSA. La présentation de Fanny Arav, conseillère UNSA au CESE, et la table ronde animée par Aude Aboucaya, rédactrice en chef du magazine *Social CSE*, ont précisément déclenché des questions sur ces prérogatives.

Entre les programmes, les plans, les stratégies, les lois, les dispositions européennes, comment s'y retrouver et

utiliser les bons outils pour faire avancer la cause de l'écologie dans le monde du travail ?

Avant tout, élu·es et OSA n'agiront que s'il y a un intérêt direct : voix, adhésion, nécessité de préserver la planète. Une journée comme celle-ci assurait sensibilisation et compilation des textes réglementaires. Elle laissait aussi du temps pour rencontrer des partenaires. Toutefois, comme pour d'autres thèmes, l'élaboration d'une stratégie dans son entreprise, son administration, voire sa section syndicale demande un accompagnement.

Quels exemples vertueux exposés lors de cette Journée de l'URIF pourraient être mis en avant pour illustrer de bonnes pratiques déjà mises en œuvre ?

Les partenaires *Syndex*, *Représente* ou *Ekodev* ont démontré leur expertise : audits, ASC éco-responsables*... Stéphane Quennet a témoigné de l'incitation à des gestes du quotidien en passant par le jeu, la gratification symbolique ou réelle proposés par *Ma Petite Planète* ou *Ethi'Kdo*. Enfin, la micromobilité avec *Bee To Green* ou recycler des mégots avec *Tchao Mégots*, vu au Congrès de Dijon, ont suscité l'intérêt.

On peut aussi tout simplement choisir un geste du quotidien dans sa section : utiliser des poubelles de tri, valoriser la mobilité douce et le co-voiturage quand c'est possible, prévoir des solutions antigaspi lors de réunions conviviales, penser utilité et provenance des goodies...

* Activités sociales et culturelles

Robert Badinter, une vie consacrée au droit

Robert Badinter est mort le 9 février dernier à l'âge de 95 ans. À juste titre, ont été soulignés ses combats pour les libertés publiques et les droits de l'Homme. Cependant, il y a une dizaine d'années, le célèbre avocat s'est consacré à un domaine qui lui était jusqu'alors moins familier, le droit du travail.



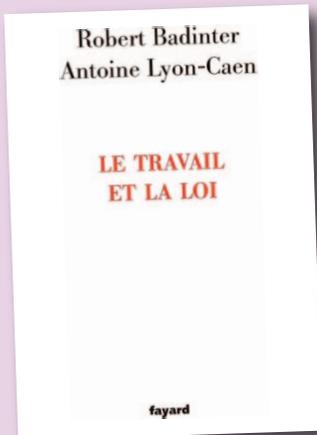
Abolition de la peine capitale, dépénalisation de l'homosexualité, suppression des juridictions d'exception, amélioration des droits des victimes... Ce sont quelques-uns des éléments saillants du bilan du ministre de la Justice Robert Badinter. Sa vie tout entière s'est illustrée par son obstination à étendre les libertés individuelles et collectives, par son opiniâtreté à combattre en faveur des droits humains, par sa détermination à lutter pour l'émancipation et contre les discriminations. Sa carrière d'avocat et d'universitaire en témoigne, son passage au gouvernement de 1981 à 1986 le démontre, son action comme président du Conseil constitutionnel (1986-1995) puis comme sénateur (1995-2011) le confirme. Dans cette dernière fonction, il appuya, notamment en mars 2004, la loi prohibant les signes religieux dans les établissements scolaires : « *L'école publique est le lieu où, dans le respect des convictions de chacun, doit être privilégié ce qui réunit, ce qui rassemble* ».

Avec le juriste spécialiste dans ce domaine, Antoine Lyon-Caen, Robert Badinter publie en 2015 un livre intitulé *Le travail et la loi*. Les deux auteurs dressent le constat d'un droit du travail illisible figurant dans « un Code du travail devenu obèse », passé de 600 à 8 000 articles en 40 ans. Ils préconisent de rassembler l'essentiel du droit du travail autour de grands principes afin de le rendre plus clair, jugeant que le Code en vigueur constitue un frein à l'emploi, livrant en exemple le CDD, régi par quelque 80 articles.

D'autres combats

À partir de ce livre, le gouvernement Valls mandate Robert Badinter pour piloter un comité de réflexion qui présente ses conclusions au Premier ministre le 25 janvier 2016. Les préconisations sont confirmées, qui recommandent de mentionner dans le Code du travail les droits fondamentaux, à savoir l'égalité professionnelle hommes-femmes, le droit de grève, l'interdiction du harcèlement et des discriminations, le salaire minimum ou la durée légale du travail. Les propositions du comité Badinter avaient vocation à intégrer la loi travail préparée par la ministre Myriam El Khomri. Dans l'examen du texte en commission, le Parlement évacua ce contenu et les pistes tracées par l'ancien garde des sceaux restèrent lettre morte. L'année suivante, Emmanuel Macron, élu président de la République, imprima sa vision du dossier par ordonnances. Pas davantage les préconisations du rapport Badinter ne furent retenues dans ces réformes du début du premier quinquennat. Mais Robert Badinter s'orienta rapidement vers une autre bataille. Et en particulier à la toute fin de sa vie sur la manière dont l'agression russe envers l'Ukraine menée par Vladimir Poutine pouvait relever de crimes de guerre et contre l'humanité. Un combat dont il espérait que d'autres s'en saisissent pour le faire aboutir.

Philippe Fossier



Le travail et la loi
Robert Badinter et Antoine
Lyon-Caen
aux Éditions Fayard

Très grande tristesse à l'annonce de la mort de Robert Badinter. Les amoureux des libertés, de l'humanisme, des droits humains et de la République sont en deuil. Ses combats, son élégance, son courage et sa détermination restent un héritage que nous avons le devoir de faire vivre.

Laurent Escure
Secrétaire général de l'UNSA

8 mars : un succès !



L'UNSA s'est mobilisée sur tout le territoire pour faire de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes un succès.

Malgré les effets d'annonces gouvernementales de faire du droit des femmes la grande cause du quinquennat, les inégalités persistent au travail, dans les foyers et dans la société. En 2024, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes n'est toujours pas atteinte.

Les organisations syndicales, dont l'UNSA, ont décidé de faire du 8 mars 2024 une puissante journée de grève et mobilisation. 200 000 personnes ont rejoint les rassemblements et manifestations organisés sur tout le territoire. Elles ont fait de cette journée un succès !

L'UNSA agit au quotidien pour

- L'égalité salariale et de carrière entre les femmes et les hommes
- La revalorisation des métiers à prédominance féminine
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- Une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle
- Des services publics de qualité répondant aux besoins, notamment dans la petite enfance

Elle mettra tout son poids pour que la transposition française de la Directive européenne sur la transparence salariale renforce l'application du principe d'une même rémunération « pour un même travail ou un travail de valeur égale ».

Florence Dodin



Non-respect des temps de repos journalier

La réparation est automatique !

©mtrlin-stock.adobe.com

Le repos quotidien entre deux journées de travail (en général, de 11 heures légales), qualifié parfois "repos nocturne" (pour les travailleurs "diurnes"), est d'ordre public. Les droits qu'il reconnaît sont particulièrement garantis.

En l'espèce, un salarié saisit la juridiction prud'homale, en 2017, aux fins de résiliation judiciaire de son contrat de travail ainsi qu'au versement de dommages et intérêts. Ils sont sollicités (notamment) pour manquement de l'employeur à son obligation de sécurité au regard du respect des temps de repos entre deux périodes de travail.

La Cour d'appel rejette la demande d'indemnisation au motif que le salarié ne démontre pas en quoi le non-respect par l'employeur des temps de repos a pu lui porter préjudice. Le salarié forme un pourvoi.

La Cour de cassation censure la décision d'appel. Elle considère que le seul fait qu'un salarié n'ait pas bénéficié de son droit au repos quotidien constitue un manquement de l'employeur ouvrant droit à indemnisation. Le droit à indemnisation ne vient pas réparer un préjudice qui découlerait automatiquement du manquement à une contrainte juridique. Il s'agit ici d'indemniser un salarié du seul fait que son employeur manque à une obligation, sans référence à un quelconque préjudice.

La solution pourrait, de prime abord, sembler évidente. L'employeur n'a pas respecté les temps de repos pourtant imposés par le législateur pour des raisons de préservation de la santé et droit à une vie personnelle. Pourtant, ce positionnement n'allait pas de soi. Il se trouve même être à contre-courant de la pratique juridique.

En droit du travail, la règle est généralement la réparation du préjudice découlant d'un manquement de l'employeur à son obligation de sécurité.

La reconnaissance même du préjudice a évolué. Les juges ont admis la reconnaissance d'un préjudice moral d'anxiété pour le risque d'exposition à l'amiante. Pour autant, c'est bien jusqu'ici le seul préjudice qui permettait la condamnation au versement des dommages et intérêts.

Cet arrêt condamnant à la réparation du seul fait d'un manquement à une obligation légale consacre ainsi une évolution du contentieux de l'indemnisation.

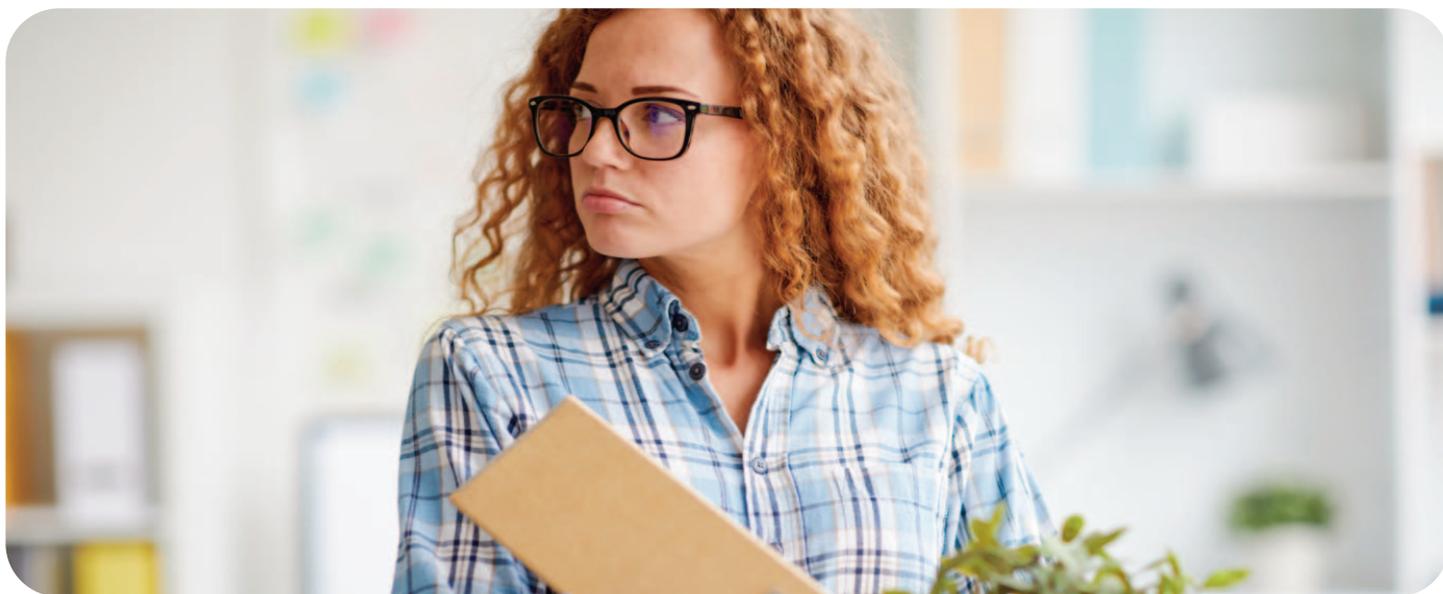
La Cour de cassation a décidé de publier l'arrêt, informant dès lors les praticiens qu'elle entendait conférer une certaine portée à sa décision. Elle n'a pas visé dans son dispositif l'article L. 3164-1 du Code du travail portant sur le droit au repos. Les juges se sont référés à l'accord collectif applicable dans l'entreprise, alors qu'il ne prévoit pas autrement que la loi. Est visé également l'article L. 4121-1 portant sur l'obligation pour l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs placés sous son autorité.

Dès lors, le juge pourrait être amené à élargir le régime de l'indemnisation des salariés lorsqu'il est démontré que l'employeur a manqué à une obligation de sécurité ; ceci sans qu'il ne soit nécessairement exigé qu'un préjudice ne découle directement de ce manquement. Une attention particulière devra ainsi être portée à la démonstration des éléments constitutifs du manquement.

On ne saurait que trop conseiller aux défenseurs syndicaux d'être vigilants dans la démonstration de l'existence, au moins hypothétique, d'un préjudice. Les employeurs seront certainement plus vigilants lorsque la santé des travailleurs est en jeu.

Michel Pépin

Licenciement d'un salarié protégé pour motif disciplinaire



©pressmaster-stock.adobe.com

Dans une décision du 8 décembre 2023 (n°466620), le Conseil d'État précise le cadre de l'autorisation d'un licenciement par l'Administration d'un salarié protégé pour un motif disciplinaire.

Lorsque le licenciement s'appuie sur un motif disciplinaire, il est calé par des règles de fond qui encadrent ce « pouvoir disciplinaire » de l'employeur. Les deux principales règles sont :

- le respect de la prescription des faits fautifs,
- et le respect du principe « non bis in idem », soit l'interdiction faite à l'employeur de sanctionner deux fois les mêmes faits.

Fixée par l'article L. 1332-4 du Code du travail, la prescription des faits fautifs engendre qu'aucun fait fautif ne peut donner lieu à lui seul à l'engagement de poursuites disciplinaires, au-delà d'un délai de deux mois. Et ce, à compter du jour où l'employeur en a eu connaissance, à moins que ce fait ait donné lieu, dans le même temps, à l'exercice de poursuites pénales.

Pour le principe « non bis in idem », puisque le Code du travail n'évoque pas ce principe en matière disciplinaire, la jurisprudence en a construit le régime : il se calque alors sur celui de la sanction pénale selon lequel, « nul ne peut être poursuivi ou puni plusieurs fois en raison des mêmes faits ». Il est alors convenu que le principe « non bis in idem » s'applique de manière stricte lorsque l'existence d'une première sanction et la sanction d'un fait identique sont réunies. Ainsi, lorsque l'employeur sanctionne un salarié pour un fait fautif, il est considéré comme ayant épuisé son pouvoir disciplinaire et cette faute ne peut plus fonder une nouvelle sanction.

Dans l'affaire soumise au Conseil d'État, l'employeur avait eu connaissance, dans une même période de temps, de divers faits fautifs non prescrits, commis par un salarié protégé. Il a choisi de

ne sanctionner qu'une partie des faits fautifs dans un premier temps, puis d'utiliser l'autre partie dans un deuxième temps, pour demander à l'Administration l'autorisation de licencier alors qu'il avait eu connaissance des faits à la date de l'infliction de la première sanction.

Dès lors, le Conseil d'État estime que l'administration qui a été saisie d'une demande d'autorisation de licenciement d'un salarié protégé pour un motif disciplinaire, ne peut légalement autoriser ce licenciement puisque le licenciement se fonde sur des agissements fautifs qui étaient déjà connus de l'employeur, à la date à laquelle il a prononcé une première sanction.

Le Conseil d'État confirme l'application du principe « non bis in idem ». Le salarié protégé peut légitimement s'opposer à la demande d'autorisation de son licenciement. Nul doute que cette décision confère une précision appréciable pour les défenseurs syndicaux UNSA agissant dans la contestation du licenciement pour motif disciplinaire, mais aussi pour les conseillers du salarié et les conseillers prud'hommes.

Il faut vérifier que l'employeur était en mesure d'utiliser une nouvelle fois son pouvoir disciplinaire avant qu'il ne demande l'autorisation de licencier, puisqu'il n'est pas en mesure de séquencer son action disciplinaire lorsqu'il a connu des faits fautifs dans une même période de temps.

En revanche, on regrettera que rien n'interdise à l'employeur d'invoquer encore une faute déjà sanctionnée pour aggraver une nouvelle sanction dans le cas d'une récidive.

Jade El Marbouh



La Macif de nouveau élue Marque Préférée des Français.

Merci à :
Iona, Félix, Sandra, Kourréa,
Jacques, Mehdi, Tristan,
Thibault, Valérie, Clara,
Guillaume... et vous!



La Macif,
c'est vous.

*Étude réalisée du 3 au 4 janvier 2024 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 1005 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

3 questions à



Où vont les larmes quand elles sèchent ?
Nul ne le sait, pas même Jean qui en voit beaucoup couler dans son cabinet médical, en première ligne face aux souffrances de ses patients. Il les soulage de son mieux, partageant les peines mais aussi les joies de celles et ceux qui lui confient leurs angoisses et leurs espoirs. Jean ne sait plus pleurer depuis qu'il est arrivé quelques minutes trop tard pour sauver un enfant. On devine le généraliste Baptiste Beaulieu* derrière le personnage de Jean, qui exerce son métier avec beaucoup d'humanité, sans en masquer les difficultés mais en nous en faisant partager toute la grandeur; tant la médecine est un art autant qu'une science.

Où vont les larmes quand elles sèchent
Baptiste Beaulieu
aux Éditions L'Iconoclaste

* Baptiste Beaulieu intervient régulièrement sur France Inter. Retrouvez ses chroniques : www.radiofrance.fr/personnes/baptiste-beaulieu



De son enfance en Tunisie où elle subit de plein fouet l'injustice de naître fille, qui la pousse à ses premières révoltes jusqu'à ses combats pour le droit à l'avortement, Gisèle Halimi n'a eu de cesse de défendre la cause des femmes. Cette BD retrace le destin de cette militante exceptionnelle. Avocate, elle a mis sa vie au service de la justice, avec le souci de transmettre aux jeunes générations le flambeau de la lutte, car rien n'est jamais acquis. Une biographie exemplaire !

Une farouche liberté
Gisèle Halimi, la cause des femmes
Annick Cojean, Sophie Couturier ;
dessin de Sandrine
aux Éditions Grasset



1 Le 21 février, Missak Manouchian est entré au Panthéon en compagnie de son épouse et symboliquement de ses 22 compagnons.

Pourquoi a-t-il fallu attendre 80 années cette reconnaissance de la patrie ?

Je fais partie de ceux qui, depuis longtemps, demandaient la panthéonisation de Missak Manouchian. Lors de la première démarche, en 2014, auprès du président François Hollande, il figurait parmi les panthéonisables. Mais la demande se heurta aux réticences de dirigeants de l'armée de faire entrer au Panthéon un étranger, immigré irrégulier. Au cours du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, de nouvelles tentatives menées en particulier sous l'égide d'« Unité laïque » présidée par Jean-Pierre Sakoun, trouvèrent une ouverture. Au même moment, un certain nombre de « pendules ont été mises à l'heure », notamment avec la réaffirmation de la responsabilité de la France dans la rafle du Vel d'Hiv et la reconnaissance de son rôle dans l'assassinat de Maurice Audin pendant la guerre d'Algérie. Une prise de conscience, du fait ignoré pendant des décennies que, sur les 1000 fusillés du Mont-Valérien, 65 % étaient des communistes et 20 % des étrangers. Manouchian a été reconnu « mort pour la France » seulement en 1972. Puis on s'est rendu compte, en juillet 2023, que Szlama Grzywacz, présent sur l'affiche rouge, ne l'était toujours pas, comme la moitié des deux cents étrangers fusillés au Mont-Valérien. Il faut sans doute y voir l'effet d'un décret de la guerre de 14-18 qui stipulait qu'à la seule exception des

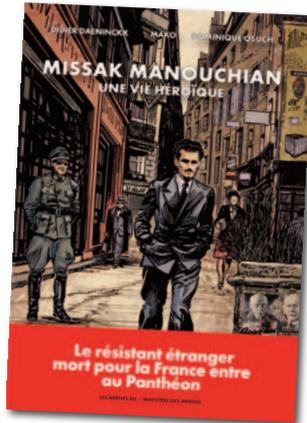
soldats étrangers de la légion, il fallait être Français pour être reconnu « mort pour la France ».

2 Missak Manouchian souhaitait vouer sa vie à la littérature, la poésie. Qu'est-ce qui l'a amené à s'engager dans la résistance armée ?

Cela s'est fait progressivement. Orphelin du génocide arménien - son père a été tué les armes à la main - Missak Manouchian fait une rencontre décisive. À l'orphelinat de Jounieh au Liban où il est réfugié, un instituteur arménien lui apprend sa langue et le français et lui transmet le virus de l'engagement social et politique. Apatride, arrivé à Paris en 1924, à vingt ans, il travaille chez Citroën, Gévelo et d'autres entreprises, d'où il est viré quand on n'a plus besoin de lui. Puis, il gagne sa vie en faisant maints petits boulots, en posant pour des peintres et des sculpteurs. Il écrit des poésies sombres et solidaires, persuadé qu'il n'atteindra jamais le bonheur, entouré de cet océan de misère. Cette vie particulière lui permet de garder sa fraîcheur d'esprit, d'étudier le soir à La Sorbonne et de traduire des ouvrages à la bibliothèque Sainte-Geneviève. À partir des années 30, dans une sorte de phalanstère, une communauté végétarienne, naturaliste, il fait la connaissance de communistes issus de divers pays. Devant la montée du fascisme en Europe et en France, et après les émeutes des ligues d'extrême droite du 6 février 1934, à Paris, il adhère au parti communiste, dans ce qu'on appelait

Didier Daeninckx

Coauteur avec Mako et Dominique Osuch de la BD *Missak Manouchian Une vie héroïque*¹



des « groupes de langues » qui réunissaient des hommes et des femmes immigrés d'où sont nés les FTP-MOI² de la résistance. Ce sont des années d'évolution par la prise de conscience des inégalités sociales, des oppressions qui ont convaincu ces militants attachés aux valeurs de la révolution française, de la Commune de Paris, au message universaliste de la France de se mobiliser. Après son incarcération parce que communiste au moment du pacte germano soviétique, il s'engage dans l'armée où il va devenir instructeur sportif. En 40, il demande alors, pour la deuxième fois, sa naturalisation qui lui est encore refusée malgré l'avis favorable de ses supérieurs. Manouchian portait la conception d'une imbrication, pas d'une assimilation, de sa culture arménienne dans la culture française. L'histoire de ces hommes doit nous ouvrir les yeux sur ces malheureux, ces « spectres » qui vivent chez nous sous des tentes. Parmi eux, quels sont les Manouchian, les Rajman, les Fontanot d'aujourd'hui ? Un chemin doit être trouvé pour l'immigration.

Le projet de Missak c'était la littérature, la poésie, l'amour, la nature, c'était la fête avec ses amis, notamment les Aznavourian. Son projet, n'était pas d'être un martyr, mais le nazisme a percuté violemment sa vie.

Dans des carnets retrouvés par sa petite-nièce Katia Guiragossian à Erevan, on apprend que le poète Semma, le peintre Krikorian et lui-même avaient prêté serment, dans les années 30, devant le Panthéon, de consacrer toute leur vie aux humanités. Ironie de l'Histoire !

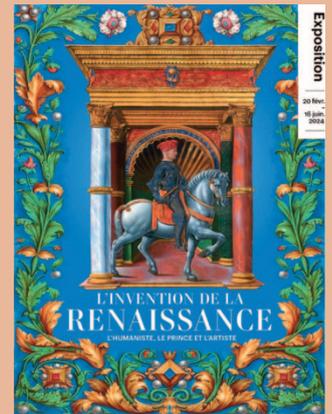
3 **Comment ont réagi Manouchian et ses camarades communistes engagés au nom des idéaux de liberté, de justice, de démocratie quand, en 39, ils ont été trahis par le pacte germano soviétique ?**

Au sein du parti communiste français, une ligne, représentée par Jacques Duclos, adhérait totalement à la politique de Staline, alors qu'une autre, incarnée par des hommes comme Charles Tillon, était davantage sur une position nationale. Le plus souvent, les militants ignoraient l'ensemble de ce qui se trouvait dans ce pacte, comme les clauses secrètes, dont le dépeçage de la Pologne, les opposants allemands réfugiés en URSS livrés aux nazis. Au sein du parti, les immigrés étaient parmi les plus hostiles, notamment ceux qui venaient de combattre les troupes allemandes en Espagne. Il faut noter en particulier qu'Arpen Manoukian, l'un des 23 fusillés, avait fait le choix du trotskisme pour combattre Staline. Si nous ne disposons pas d'écrits de Manouchian à ce propos, son meilleur ami, le poète Semma a dénoncé dans ses textes les exactions, les purges du stalinisme.

¹ Cet ouvrage comprend la contribution historique de Denis Peschanski, historien, directeur de recherche émérite au CNRS

² Francs-tireurs et partisans - main-d'œuvre immigrée

Propos recueillis par
Jean-Pierre Gilet



La Renaissance, mouvement humaniste né dans l'Italie du XIV^e siècle a changé la face de l'Europe. Cette exposition accueille quelque 240 œuvres, dont des manuscrits enluminés, des livres imprimés, des peintures, des médailles ou des sculptures qui retracent les débuts de la Renaissance et de l'humanisme comme nouveau mode de pensée. Le visiteur est ici plongé dans l'univers de pensée et le monde de ceux qui ont inventé la Renaissance.

Cette exposition est à voir à la BnF Richelieu jusqu'au 16 juin 2024



Réalisée sur la base des connaissances historiques et scientifiques récentes, par une équipe d'ingénieurs, d'historiens, de graphistes et d'artisans, cette exposition nous plonge dans une scénographie exceptionnelle à la hauteur du génie de la Renaissance. Elle montre tout le travail d'ingénierie de Léonard de Vinci grâce à 90 maquettes reconstituant les machines et outils qu'il a pu appliquer dans différents domaines tels que l'armement, l'agriculture, la construction...

Une exposition à voir jusqu'au 12 mai 2024 à l'Atelier Grognard à Rueil-Malmaison

Trois portraits de militants créateurs de section



Fouad, 49 ans, opérateur de fabrication depuis 7 ans chez Delpharm à Quétigny (21), 449 Salariés.

Le groupe Delpharm est un des leaders européens du façonnage pharmaceutique. Née à Tours en 1988 avec le rachat de l'entreprise Delmas, l'entreprise s'est construite au fil des années par le rachat d'usines de production auprès de grands laboratoires pharmaceutiques. Elle possède 12 entreprises en France et 5 à l'international.

« Ancien syndiqué, j'ai rejoint l'UNSA sur les conseils de ma sœur. J'apprécie l'accompagnement par la plateforme PLEASE et les formations de l'UNSA.

La mise en place d'un système de communication interne me permet d'être à l'écoute des besoins des salariés. Je souhaite améliorer la communication entre la direction et le personnel.

Delpharm a racheté le site de Quétigny en 2016, en conservant les anciens salariés. Nous allons travailler pour améliorer les salaires et les rendre plus équitables entre tous les salariés ».



Naouel, 39 ans, auxiliaire de vie depuis 4 ans chez APGS le Temps retrouvé à la Farliède (83).

Spécialiste du soutien à domicile des personnes âgées et handicapées dans la région Varoise, l'entreprise répond à un besoin croissant, en particulier dans les régions éloignées des centres urbains.

« J'ai connu l'UNSA par mon mari qui travaille à la RATP. J'apprécie les services de l'UNSA PLEASE toujours présent quand j'ai des questions. Je me sens vraiment accompagnée.

Je vais prochainement suivre une formation avec l'UNSA pour améliorer le dialogue au niveau des ressources humaines. Nous souhaitons faire évoluer les grilles salariales.

Dans un métier où les salariés se croisent rarement, je veux créer du lien entre eux. Pour cela j'organise régulièrement des rencontres informelles à l'extérieur de l'entreprise ».



Hubert, 57 ans, chef d'équipe depuis 38 ans chez Climatelec à Cesson Sévigné (35), 100 salariés.

Créée en 1984, Climatelec est une filiale de Dalkia Centre Ouest (groupe EDF). Elle est un intégrateur - ensemblier de travaux en génie thermique et génie industriel, développée sur 6 sites en France. L'entreprise propose des solutions techniques innovantes répondant aux besoins d'optimisation. L'effectif de l'entreprise a bien progressé. « J'ai décidé de rejoindre un syndicat pour accompagner mes collègues, et ai choisi l'UNSA car c'est un syndicat qui privilégie le dialogue. Avec UNSA PLEASE je souhaite me former en vue des prochaines NAO ».

Abonnement UNSA

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

Courriel :

10€

8 numéros

Coupon à envoyer à :

UNSA
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet
(Chèque à l'ordre de l'UNSA)



**NAO :
OBTENIR PLUS
DE POUVOIR D'ACHAT
ET UN MEILLEUR
ÉQUILIBRE DE VIE**



Le monde du travail et les attentes des salariés évoluent. Lors des négociations annuelles obligatoires (NAO), les représentants du personnel ont l'opportunité de négocier des dispositifs complémentaires pour plus de pouvoir d'achat et un meilleur équilibre de vie.

- Pause déjeuner de qualité, avec UpDéjeuner®
- Politique sociale sur mesure et répondant aux besoins de tous les salariés, avec Chèque Domicile®
- Soutien et accompagnement des salariés aidants avec Prev&Care
- Soutien du pouvoir d'achat avec Klaro – Ex toutes mes aides
- Optimisation de la communication entre salariés et représentants du personnel avec MaViePro

Coopérative de salariés créée par des militants syndicaux et partenaire historique des organisations syndicales, Up vous accompagne pour négocier et avoir les moyens d'agir dans l'intérêt collectif.

Up déjeuner Up chèque domicile

klaro prev&care
ex Toutes mes aides

Retrouvez les solutions et l'accompagnement Up pour favoriser le dialogue social et améliorer le quotidien des salariés sur up.coop ou par mail : infopartenariatsetcooperation@up.coop

La coopérative UpCoop est partenaire de l'





Investis à vos côtés pour la défense de l'emploi et des salariés, NOS EXPERTS SONT À VOTRE ÉCOUTE...

01 FORMATION

Vous permettre de mieux connaître vos droits et moyens d'action

02 EXPERTISE

Vous éclairer sur la situation économique, financière, sociale et environnementale de votre entreprise

03 CONSEIL

Vous permettre de mieux utiliser vos prérogatives selon les caractéristiques de votre entreprise

04 NÉGOCIATION

Vous outiller pour permettre de construire de meilleurs accords

» Un accompagnement sur-mesure, pour construire ensemble des alternatives viables et vous aider à appréhender les mutations profondes qui impactent les salariés et les entreprises de votre secteur :

- Maîtriser les enjeux de prévention des risques professionnels
- Aider à améliorer la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi
- Décrypter les orientations stratégiques de votre structure
- Connaître la situation économique et financière
- Améliorer vos négociations...

AVEC LES EXPERTS DE SECAFI, VOUS BÉNÉFICIEREZ DE :

≈ **300**
EXPERTS
PLURIDISCIPLINAIRES

8
IMPLANTATIONS
RÉGIONALES

40
ANS D'EXPÉRIENCE

≈ **300**
ÉLUS FORMÉS
PAR AN

≈ **2 500**
MISSIONS
RÉALISÉES PAR AN

Pour des compromis éclairés, équilibrés et exigeants !